

Processus

La mission de vérification de l'Organisme Tiers Indépendant est structurée selon plusieurs étapes :

- Le Pré-Engagement : Prise de connaissance de l'entité et de son environnement, jusqu'à l'acceptation de la mission ;
- L'engagement : Formalisation de la lettre de mission ;
- La planification : Définition de l'organisation des travaux ;
- L'exécution : Réalisation de la mission ;
- La revue : Vérification du correct déroulé de la mission et validation des travaux réalisés ;
- La décision : Prise de décision ;
- La délivrance de l'avis : Présentation et émission du rapport ;

Les activités de vérification de la Déclaration de Performance Extra-financière (DPEF) sont réalisées selon ce processus décrit et suivent le "Programme de vérification de DPEF" disponible sur demande.